

ARCTIC TRAVELER (CANADA) LTÉE

Termes et conditions de vente pour l'Amérique du Nord

ADMISSIBILITÉ DES COMMANDES

Toute commande est sujette à l'acceptation par le vendeur, les commandes par téléphone ou par télécopieur sont au risque de l'acheteur.

SOUSSIONS

Les soumissions ne sont pas des contrats. Les soumissions sont valides pour soixante (60) jours après la date d'émission à moins d'avis contraire.

PRIX

- a) À moins d'entente spéciale, les prix sont F.O.B. entrepôt Burlington, Ontario. C'est à ce moment que la propriété des pièces passe à l'acheteur.
- b) Les prix indiqués sont sujets à changement sans préavis pendant la période de l'envoi; ces modifications sont basées sur tout changement du prix coûtant du matériel vendu.

LIVRAISON

La date de livraison indiquée sur la soumission est de bonne foi mais ne peut être garanti. Le vendeur ne peut être tenu responsable de tout dommage et/ou de frais occasionnés par un retard de livraison. Sur les équipements endommagés à la réception, les réclamations par rapport au transport ou à l'entreposage doivent être faites avec le transporteur.

PAIEMENT

À moins d'entente contraire, les factures doivent être acquittées dans les trente (30) jours suivants la date d'émission de la facture. Le vendeur se réserve le droit de changer des intérêts d'un point cinq (1,5) pour cent sur le total de toute facture ne respectant pas cette condition.

AUTORISATION DE RETOUR

Le vendeur n'est pas tenu de reprendre la marchandise des clients. Si le retour est autorisé, une copie de l'original de la facture d'achat ainsi que la formule de retour doivent être réexpédiées avec la marchandise. Toutes les pièces doivent être identifiées par leur numéro et numéro de séries s'il y a lieu. Le numéro de retour (RGA/ARM) doit être inscrit lisiblement sur l'emballage. Tous les retours doivent être faits dans les 30 jours suivant la date du numéro d'autorisation RGA/ARM. Après 30 jours ils seront nuls, non remplaçables et ne pourront être crédités, à moins d'une approbation écrite par Arctic Traveler (Canada) Ltée. Toutes les pièces seront soumises à une inspection pour approbation par Arctic Traveler (Canada) Ltée avant que le remplacement ou le crédit ne soit émis. Les retours sont sujets à des retenus 25% comme indiqué au dos des factures d'achat. Le crédit ou le remplacement ne pourra être émis si l'emballage original ne peut servir à la revente, de même que si la période de garantie est échu ou encore la pièce endommagée par le client, les pièces électriques qui ont été sorties de leur emballage ne seront pas retournables; Arctic Traveler se réserve le droit de remplacer les pièces retournées, à moins que le client nous avise par écrit qu'il veut un crédit sur son compte. Toute marchandise retournée sans numéro de retour ou qui ne répond pas aux conditions de retour ci-haut mentionnées sera refusée par notre comptoir de réception de marchandise.

ACHAT MINIMUM

Les achats portés au compte doivent être d'au moins \$15,00.

CONDITIONS GÉNÉRALES ET GARANTIES

Arctic Traveler (Canada) Ltée garantit le remplacement des pièces provenant de matériel défectueux gratuitement et/ou le travail pour une période de (30) trente jours de la date d'achat. Aucune perte de main d'œuvre ou réfrigérant n'est ou ne sera indemnisée en relation avec le changement de ces pièces. Les pièces défectueuses devront être retournées port payé, avec preuve d'achat et accompagné d'un numéro de retour (R.G.A.) à Burlington Ontario ou Drummondville Québec.

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par négligence, mauvaise application, modification ou réparation.

Cette garantie est exclusive au premier propriétaire/utilisateur. Le changement de propriétaire annulera la garantie.

Aucun représentant, vendeur ou autre tierce partie a le pouvoir de lier le vendeur par toute entente de garantie, déclaration, promesse ou arrangement non exprimés dans ces conditions de vente. Arctic Traveler (Canada) Ltée en tant que distributeur offre seulement la garantie standard des manufacturiers quand la marchandise est défectueuse.

Arctic Traveler (Canada) Ltée ne pourra être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, de perte de produit, et ainsi de suite. Les appels de service durant la période de garantie ou le bris n'est pas dû à une pièce défectueuse ou une mauvaise installation sont sujets aux charges normales de service.

-NOTE TRÈS IMPORTANTE-

Il est formellement convenu et entendu qu'Arctic Traveler (Canada) Ltée ou ses représentants ou employés ne garantissent aucunement de façon formelle ou sous-entendue la valeur marchande ou l'installation pour un usage particulier en ce qui concerne tous les articles vendus, réparés et entretenus par Arctic Traveler (Canada) Ltée ou ses représentants ou employés.

Il est aussi formellement convenu et entendu qu'en aucun cas et sous aucune circonstance Arctic Traveler (Canada) Ltée ou ses représentants ou employés ne pourront être tenu responsable face à l'utilisateur ou son ou ses exécuteurs ou héritiers pour les dommages directs ou indirects (incluant les pertes de profits) causés de n'importe quelle façon, indirectement par négligence ou autrement en rapport avec l'utilisation ou l'opération de tous les articles vendus, réparés, installés ou entretenus par Arctic Traveler (Canada) Ltée ou ses représentants ou employés.

Cette note a priorité sur toute déclaration orale ou écrite qui affirmerait le contraire.

GARANTIE LIMITÉE SUR LES COMPRESSEURS

CONDITION DE NON GARANTIE

Compresseur grippé et embrayage (clutch) brûlé pour l'une ou l'autre raisons suivantes : charge d'huile incorrect, restriction de la circulation de l'huile, huile contaminée par le bris du compresseur précédent ou surtension causée par un mauvais alignement de la courroie ou tension excessive de la courroie.

AUCUNE GARANTIE NE SERA ACCORDÉE POUR LES BRIS DE COMPRESSEUR CAUSÉS PAR LES CONDITIONS CI-DESSUS.

Arctic Traveler (Canada) Ltée remplacera les pièces garanties seulement sous les conditions suivantes :

CONDITION DE GARANTIE 30 JOURS

Le remplacement complet du compresseur sera accordé seulement pour bris de piston, bielle, vilebrequin ou roulement à bille pour une période de 30 jours suivants la date d'achat. Une preuve que le système a été purgé et que le filtre sécheur a été changé est requise.

CONDITION DE GARANTIE 12 MOIS

Les compresseur neuf installés avec un système neuf par Arctic Traveler (Canada) Ltée ou ses représentants seront garantis pour 12 mois ou 2000 heures d'opération, le premier cas échéant à l'endroit où l'installation a été faite. Des frais de déplacement seront chargés si le service doit être fait à un autre endroit que celui de l'installation.